

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 30 Août 2022.

Présents : Sabine BANACH-FINEZ, Bruno CLAVET, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REULX, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Olivier GABET, Aline FRANÇOIS-COLIN, Yannick LINTZ, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO, Francis STEINBOCK, Anne-Sophie TASZAREK, Ariane THOMAS, Lorraine VILAIN.

Pouvoirs : Xavier BERTRAND à François DECOSTER, Sylvain ROBERT à Hélène CORRE.

Excusés : Jean-Jacques AILLAGON, Valérie BIEGALSKI, Christelle BUISSETTE, Laure DALON, Jean-Philippe GOLD, Georges-François LECLERC, Jean-Yves LARROUTUROU, Vincent POMAREDE, Marine TONDELIER.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Marie LAVANDIER, Rémi MAILLARD, Hélène BOUILLON, Juliette GUEPRATTE, Magalie VERNET, Gautier VERBEKE.

Conseil régional Hauts-de-France : Sophie BARRERE, Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental Pas-de-Calais : Romuald FICHE.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine BANACH-FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022-198

DECISION MODIFICATIVE N°1 EN 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu l'arrêté du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu la délibération n° 2021-247 du Conseil d'Administration du 07 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 2022-187 du Conseil d'Administration du 05 avril 2022 approuvant le budget supplémentaire 2022,

Considérant le contexte macro-économique et ses impacts sur la situation du Louvre-Lens,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal de l'EPCC.

Ces ajustements consistent principalement :

- A prendre en compte les surcoûts de production de l'exposition Champollion (tels qu'exposés dans la délibération portant sur l'augmentation de l'enveloppe d'AE-CP consacrée à cette opération),
- A prévoir une enveloppe complémentaire pour les dépenses d'électricité, compte tenu des projections de consommations,
- A tenir compte de l'impact de l'augmentation du point d'indice sur les rémunérations des agents du musée et de l'augmentation du budget consacré au recrutement d'intermittents du spectacle, compte tenu de la programmation exceptionnelle liée aux 10 ans du musée,
- A augmenter l'enveloppe, en recettes et en dépenses, consacrée aux partenariats-échanges avec des organes de presse, compte tenu des partenariats déjà mis en place depuis le début de l'année,
- A couvrir une augmentation des frais de maîtrise d'œuvre pour la refonte de la Galerie du temps, compte tenu du décalage du calendrier de cette opération.

Ils sont couverts par des ressources propres supplémentaires (privatisations d'espaces, mécénat), par des subventions nouvelles, non intégrées au moment du budget supplémentaire et par des annulations de rattachements de dépenses sur exercices antérieurs, qui n'ont plus lieu d'être (opérations soldées).

La décision modificative est détaillée en annexe de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le présent rapport.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Pour la Présidente, par délégation Marie Lavandier, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le

Décision Modificative n°1

Fonctionnement	Depenses	011	6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	EX39	Surcoût de production de l'exposition Champollion	157 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	MAIN	Surcoût prévisionnel Electricité	100 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	011	6156	MAINTENANCE	INFO	Correction d'imputations droits d'auteurs	-20 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	011	617	ETUDES ET RECHERCHES	PSC	Baisse de crédits pour tenir compte de la consommation prévisionnelle	-3 001,80 €
Fonctionnement	Depenses	011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENIEUX	ADMG	Correction d'imputations dans le cadre d'un contentieux	-6 144,70 €
Fonctionnement	Depenses	011	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	MEDI	Subvention Euraille	14 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	011	6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	ANNI	Correction d'imputations droits d'auteurs	-25 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	012	64111	REMUNERATIONS TITULAIRES	RH	Evolution de la masse salariale pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice	81 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	012	64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	RH	Evolution de la masse salariale pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice	54 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	012	64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	ANNI	Rémunérations intermittents	40 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	012	64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	ADMG	Correction d'imputations dans le cadre d'un contentieux	750,77 €
Fonctionnement	Depenses	011	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	ADMG	Partenariat d'échanges Communication	100 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	65	65	AUTRES DROITS	INFO/ANNI	Correction d'imputations droits d'auteurs	45 000,00 €
Fonctionnement	Depenses	65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	ADMG	Admissions en non-valeur	273,43 €
Fonctionnement	Depenses	67	6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	ADMG	Correction d'imputations dans le cadre d'un contentieux	509,88 €
Fonctionnement	Depenses	67	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	ADMG	Correction d'imputations dans le cadre d'un contentieux	4 962,50 €
Fonctionnement	Recettes	70	70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	ADMG	Partenariat d'échanges Communication	100 000,00 €
Fonctionnement	Recettes	70	7083	LOCATIONS D'ESPACES	MEPR	Privatisations	110 000,00 €
Fonctionnement	Recettes	74	74718	AUTRES	MEPR	Subvention Etat UNESCO	10 000,00 €
Fonctionnement	Recettes	74	7478	AUTRES ORGANISMES	MEDI	Subvention Pôle Emploi	1 780,00 €
Fonctionnement	Recettes	74	74718	AUTRES	MEDI	Subvention Etat Quartiers d'Eté	30 000,00 €
Fonctionnement	Recettes	74	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	ADMG	Subvention Euraille	14 000,00 €
Fonctionnement	Recettes	77	7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	MEPR	Mécénat	58 150,00 €
Fonctionnement	Recettes	77	7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GE	COMP	Annulations de rattachements	216 920,00 €
Fonctionnement	Recettes	78	7815	REP. SUR AMO. PR. RISQUES ET CHARGES FONCTION.	COMP	Reprise sur provisions pour Créances Douveuses	2 500,00 €
Investissement	Depenses	20	2031	Frais d'études	GDI	Frais d'études Galerie du temps	25 000,00 €
Investissement	Depenses	21	2188	Autres immobilisations corporelles	INFO	Informatique	-25 000,00 €
Investissement	Recettes						

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2022

Application agréée E-legalite.com